

**Compte rendu de la réunion du conseil municipal**

**Séance du 14 Décembre 2017**

L' an 2017 et le 14 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Bannes sous la présidence de Fabrice MARECHAL Maire

**Présents** : M. MARECHAL Fabrice, Maire, Mme GAY Pascale, MM : BLANCHARD Albert, GILLOT David, PHILOTAS Olivier, VIGNETÉY Alain

**Excusé ayant donné procuration** : M. ROYER André à M. VIGNETÉY Alain

**Excusé** : M. THIEBAUT Ludovic

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 8
- Présents : 6

**Date de la convocation** : 08/12/2017

**Date d'affichage** : 08/12/2017

**A été nommé secrétaire** : M. VIGNETÉY Alain

**Ordre du Jour :**

- Indemnités de conseil du receveur principal;
- SPL-XDEMAT: renouvellement de la convention de prestations intégrées;
- Extension de périmètre suite aux demandes d'adhésion de la CCAVM et de la CCGL et transfert de compétences
- Mise à jour des statuts du SDED 52
- Divers

**Délibération 7-1-2017 - Indemnités de conseil du receveur municipal**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de verser à M. RIBAUT Daniel, l'intégralité de l'indemnité du trésorier soit la somme de 280,65 € bruts, pour la période du 1er Janvier au 31 Décembre 2017.

A la majorité (pour : 5 - contre : 2 - abstentions : 0)

## **Délibération 7-2-2017 - SPL-XDEMAT : Renouvellement de la convention de prestations intégrées**

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le projet de convention de prestations intégrées,

Le conseil municipal, après examen, décide

- **d'approuver le renouvellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-Xdemat, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,**
- **d'autoriser le maire à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe,**
- **d'approuver sa représentation au sein du Conseil d'administration, par la personne désignée à cet effet, par les actionnaires, membre de l'Assemblée spéciale du département auquel la Collectivité appartient, après les dernières élections municipales, pour exercer en leur nom, un contrôle conjoint sur la société.**

A l'unanimité (pour : 7 - contre : 0 - abstentions : 0)

## **Délibération 7-3-2017 - MODIFICATION STATUTS DU SDED 52 : Adhésion CCAVM et CCGL**

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du 29 juin 2017 de la Communauté de Communes d'Auberive, Vingeanne, Montsaigeonnais (CCAVM) demandant son adhésion au SDED 52 et le transfert de la compétence éclairage public,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Grand Langres (CCGL) du 26 septembre 2017 demandant son adhésion au SDED 52 au 1<sup>er</sup> avril 2018 pour le transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés »,

Vu la délibération du conseil syndical du SDED 52 du 28 septembre 2017 donnant un avis favorable aux demandes d'adhésion de la CCAVM et de la CCGL,

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois pour se prononcer sur les demandes d'adhésion.

En conséquence le conseil municipal après avoir délibéré :

**- donne un avis défavorable concernant la demande d'adhésion de la CCAVM au SDED 52 et du transfert de la compétence éclairage public.**

**- donne un avis défavorable concernant la demande d'adhésion de la CCGL au SDED 52 au 1<sup>er</sup> avril 2018 pour le transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».**

A la majorité (pour : 0 - contre : 6 - abstentions : 1)

## Délibération 7-4-2017 - Modifications des statuts du SDED 52

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du conseil syndical du SDED 52 du 28 septembre 2017 approuvant le projet de mise à jour de ses statuts,

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois pour se prononcer sur la demande de modifications statutaires.

En conséquence après en avoir délibéré le conseil municipal,

**- émet un avis défavorable au projet de modifications des statuts du SDED 52, dont une copie est jointe à la présente délibération.**

A la majorité (pour : 0 - contre : 6 - abstentions : 1)

## Délibération 7-5-2017 - Décision modificative budgétaire relative à l'assainissement

Le Maire expose qu'il convient de commencer à amortir dès 2017 les montants de subventions versées au SIALC pour les études en cours de réalisation. Par conséquent, il est nécessaire de prendre une décision modificative budgétaire comme suit :

dépenses investissement	recettes investissement
2031 : 482,85€	2041581-040 : 482,85€
dépenses fonctionnement	recettes fonctionnement
6811-042 : 482,85€	7411 : 482,85€

A l'unanimité (pour : 7 - contre : 0 - abstentions : 0)

## Délibération 7-6-2017 - Inscription à l'état d'assiette 2018

Vu les articles L211-1, L214-6, L214-11 et L243-1 à 3 du Code forestier;

Vu le règlement National d'Exploitation Forestière;

Vu les articles 14 et 15 de la Charte de la forêt communale;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale;

Considérant la présentation faite par l'Agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2018;

Après avoir délibéré, le conseil :

**- Sollicite l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2018 :**

Parcelles dont le passage est demandé (coupe réglées)

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
<b>9</b>	<b>3,27</b>	<b>Coupe irrégulière de trituration</b>
<b>10</b>	<b>3,19</b>	<b>Coupe irrégulière de trituration</b>
<b>11</b>	<b>2,80</b>	<b>Coupe irrégulière de trituration</b>

**- Autorise le Maire à signer tout document afférent.**

A l'unanimité (pour : 7 - contre : 0 - abstentions : 0)

## **Complément de compte-rendu:**

### **Vente de bois :**

Les têtes d'arbres des parcelles 9-10-11 vont être exploitées cet hiver. La coupe et le débardage ont pris un peu de retard du fait de la complexité de terrain sur les autres communes pour lesquelles les travaux ont démarrés en amont. En effet, la commune de Bannes était prévue en dernier car l'exploitation est aisée et peut être faite, par les professionnels, par mauvais temps du fait d'un relief plat.

Une fiche d'inscription sera distribuée dans toutes les boites aux lettres.

### **Signalétique sur le village :**

Le Maire informe le conseil qu'il va être demandé au département :

- la réfection des 4 passages piétons (couleur blanche sur fond beige comme à l'origine ou sur fond rouge) et leur signalisation aux deux extrémités du village,
- rue de l'école : marquage au sol de l'arrêt de bus, des passages piétons et des places de stationnement devant l'école pour la dépose des enfants ainsi que leur signalement aux extrémités de la rue de l'école
- rue de la gare : proposition de pose de plots ou de chicanes permettant de délimiter des rétrécissements.

### **Salle polyvalente :**

La commission de sécurité est intervenue pour la vérification des installations de la salle polyvalente et a relevé quelques dysfonctionnements. Les principaux ont été corrigés mais nous attendons la visite d'un organisme agréé en vue de l'inspection électrique, gaz et alarme incendie.

Cette vérification sera complète et permettra de signaler le changement d'affectation de la salle en cantine, en toute tranquillité. Manifestement, le dossier d'installation de la cantine déposé en préfecture n'a pas suivi en sous-préfecture dont dépend la commission de sécurité.

### **Vœux du Conseil Municipal :**

Le Maire et le Conseil Municipal inviteront les habitants le Vendredi 5 Janvier 2018 à 19 heures à la salle polyvalente pour la nouvelle année.

### **Subvention :**

Dans le cadre de la mise en accessibilité de l'Eglise, le Maire informe le conseil de l'avis de subvention donné par l'Etat à hauteur de 20% soit un peu plus de 2.000 euros.

**Réunion :**

Le conseil municipal reçoit ENEDIS (anciennement ERDF) le lundi 18 Décembre pour discuter du compteur LINKY. Le Maire aurait voulu qu'ENEDIS anime une réunion publique mais cela ne sera pas le cas.

**Ordures Ménagères :**

Le Maire a demandé au vice-président en charge du dossier OM d'animer une réunion publique. Celle-ci aura lieu le mardi 9 Janvier 2018 à 19h00 à la salle polyvalente. Les communes de Charmes et Orbigny au Mont y sont invitées.

En mairie, le 19/12/2017

Le Maire

Fabrice MARECHAL